

**GRILLE DE TARIFICATION
SERVICES DE GARDE MARSUPIL'AMI ET SAINTE-MONIQUE
ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017**

<u>FRAIS DE GESTION</u>	Ils sont payables annuellement. Ces frais ne sont pas remboursés suite au départ de l'élève en cours d'année.	10 \$ par enfant 20 \$ par famille														
<u>FRÉQUENTATION RÉGULIÈRE</u>	<p>Aux fins de financement, chaque journée de service de garde comporte 3 périodes, soit avant les cours, le midi et après les cours. (Règles budgétaires, Gouvernement du Québec). Pour avoir droit à la tarification de fréquentation régulière, votre enfant doit remplir les exigences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Votre enfant doit être gardé au moins 2 périodes partielles ou complètes par jour; • Votre enfant doit venir un minimum de 3 jours par semaine. <p>Un élève déclaré régulier au 30 septembre de l'année scolaire en cours au Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MEESR) aura un statut de « régulier » et le conservera pendant toute l'année scolaire, peu importe sa fréquentation, qu'il soit en garde partagée ou non, que sa fréquentation soit modifiée ou non. De plus, si votre enfant n'est pas déclaré RÉGULIER au 30 septembre et que vous l'inscrivez après cette date de façon régulière, vous devrez payer 11,43 \$, soit 8,10 \$ pour les frais de garde + 3,33 \$ pour la subvention non reçue lors de la déclaration de clientèle. Il est donc très important de prendre la décision d'inscrire votre enfant sur une base régulière avant le 30 septembre.</p>	8,10 \$ par enfant, par jour (sujet à changement selon les recommandations du MEESR)														
<u>FRÉQUENTATION SPORADIQUE</u>	La fréquentation sporadique a une tarification à la période. Cette grille de tarification a été approuvée lors de la séance du Conseil d'établissement le mardi 15 mars 2016. (Résolution CÉ: 15/16-20)	<table border="0"> <tr> <td>4,50 \$</td> <td>7 h à 8 h 08</td> </tr> <tr> <td>3,30 \$ (dépannage)</td> <td>10 h 40 à 11 h 30 (préscolaire)</td> </tr> <tr> <td>7 \$</td> <td>10 h 40 à 13 h (préscolaire)</td> </tr> <tr> <td>6 \$</td> <td>11 h 30 à 13 h (primaire)</td> </tr> <tr> <td>7 \$</td> <td>15 h 15 à 18 h (pour tous)</td> </tr> <tr> <td>10 \$</td> <td>Journée pédagogique</td> </tr> <tr> <td>4,50 \$</td> <td>Repas du service de garde</td> </tr> </table>	4,50 \$	7 h à 8 h 08	3,30 \$ (dépannage)	10 h 40 à 11 h 30 (préscolaire)	7 \$	10 h 40 à 13 h (préscolaire)	6 \$	11 h 30 à 13 h (primaire)	7 \$	15 h 15 à 18 h (pour tous)	10 \$	Journée pédagogique	4,50 \$	Repas du service de garde
4,50 \$	7 h à 8 h 08															
3,30 \$ (dépannage)	10 h 40 à 11 h 30 (préscolaire)															
7 \$	10 h 40 à 13 h (préscolaire)															
6 \$	11 h 30 à 13 h (primaire)															
7 \$	15 h 15 à 18 h (pour tous)															
10 \$	Journée pédagogique															
4,50 \$	Repas du service de garde															
<u>PÉNALTÉS</u>	Certains frais peuvent s'appliquer.	<table border="0"> <tr> <td>10 \$</td> <td>Frais de retard de paiement</td> </tr> <tr> <td>7,93 \$</td> <td>Absence lors d'une journée pédagogique</td> </tr> <tr> <td>10 \$/famille</td> <td>Retard après 18 h</td> </tr> </table> <p><i>(pour chaque période de 15 minutes)</i></p>	10 \$	Frais de retard de paiement	7,93 \$	Absence lors d'une journée pédagogique	10 \$/famille	Retard après 18 h								
10 \$	Frais de retard de paiement															
7,93 \$	Absence lors d'une journée pédagogique															
10 \$/famille	Retard après 18 h															